

posséder un tel pouvoir. (*Bravo, bravo*) Vient ensuite l'assimilation des lois relatives aux douanes, à l'accise et au revenu en général. C'est là un sujet délicat en ce qui touche la province de la Nouvelle-Écosse. Depuis dix ans, cette province a accusé un surplus chaque année, sauf une. A supposer que le revenu n'augmente que de quinze pour cent, le Dominion lui enlèvera environ 100,000 souverains par an. Ses habitants devront sûrement payer des droits plus élevés que par le passé et tout ce qu'ils touchent en retour est 80 cents par habitant—le prix d'une peau de mouton en Nouvelle-Écosse. (*Rires*) Il s'abstient d'entrer dans les détails pour le moment, mais si les droits sont haussés de quinze pour cent, cette augmentation équivaldra à une majoration de cinquante pour cent pour le commerce de la Nouvelle-Écosse avec les autres pays du monde. Ce serait là un dur coup porté à la prospérité de sa province et peut-être ne serait-ce pas non plus un bienfait pour le Canada; ce que les habitants de la Nouvelle-Écosse désirent, c'est qu'on leur rende leur liberté.

La question suivante abordée dans le discours du trône est l'uniformisation du système postal. L'une de ses premières démarches en sa qualité d'administrateur a été de soulever la question des communications postales entre les provinces auprès de M. Lafontaine. Une conférence a eu lieu et des dispositions ont été arrêtées depuis que le système postal a été placé sous la direction des autorités coloniales en vertu desquelles le tarif-lettres entre les provinces a été fixé à cinq cents. En Nouvelle-Écosse, le service de la poste a été étendu et des bureaux ont été établis dans chaque comté, ville et village, ainsi qu'à chaque croisée de chemins. Mais voilà que toute cette organisation est maintenant soustraite au contrôle de la Nouvelle-Écosse. Il n'est plus possible aujourd'hui pour une pauvre veuve responsable d'un petit bureau rapportant quarante shillings par an d'espérer une nomination ou une préférence sans être à la merci du bon vouloir de quelque gentleman à Ottawa. Compte tenu de la situation dans laquelle se trouvent les représentants de la Nouvelle-Écosse, ils ne sauraient s'attendre à exercer une influence un tant soit peu efficace sur le gouvernement. Ils ne peuvent demander quoi que ce soit au gouvernement et il n'est rien que le gouvernement puisse leur offrir qu'ils puissent accepter honorablement. Après avoir fait allusion au chemin de fer Intercolonial et avoir déploré que le gouvernement du Dominion se soit emparé des chemins de fer et des ouvrages publics de la Nouvelle-Écosse, M. Howe aborde l'organisation de la milice et de la défense. Au cours des derniers mois, des dépêches publiées dans

les journaux du Canada ont provoqué un sérieux malaise en Nouvelle-Écosse. Lorsqu'on a dit que chaque homme devrait être armé, cette déclaration a été prise au sérieux. «Toute la population devrait être armée?» «Mais armée contre qui?» Sur ce continent, il n'existe qu'un ennemi possible, et avec lui nous devons être à jamais en paix. Il interprète l'application proposée de cette politique de la Confédération comme une menace envers les États-Unis qui aurait pour effet d'aggraver ceux avec qui nous avons intérêt à demeurer en bons termes. En ce qui concerne la faillite, il admet sans ambages que la province de la Nouvelle-Écosse n'a jamais réussi à instituer une loi satisfaisante en ce domaine et que si la Législature du Dominion devait doter la Nouvelle-Écosse d'une telle loi, ce serait là lui rendre pour l'instant un réel service. Au chapitre des sentiments de la mère patrie envers ce pays, qu'avait déclaré le *Times* de Londres? Il avait vanté la Confédération et exprimé l'espoir qu'elle serait bientôt suivie de l'indépendance: M. Gladstone avait ajouté que la garantie de £3,000,000 pour la construction de l'Intercolonial était en quelque sorte un cadeau de noces. Les provinces vont contracter une union et il espère que les forces armées seront retirées. En un mot, les Britanniques ont le sentiment que, si les colonies acquièrent le statut d'une nation, elles doivent assumer toutes les responsabilités qui incombent à une nation. Après avoir touché brièvement aux sujets dont il est question dans les autres paragraphes du discours du trône, M. Howe conclut qu'un parchemin ne constitue pas une union, que cette loi du Parlement ne crée pas l'harmonie. La loi peut être acceptable aux Canadiens, pourquoi ne le serait-elle pas? Ils entrent en possession d'un vaste littoral, ils prolongent leurs frontières et s'ils l'avaient fait équitablement et honorablement, aucun homme sensé n'aurait pu leur adresser de reproche. Mais en fait les habitants de sa province ont été leurrés et il regrette profondément que le projet d'union n'ait pas été actualisé de manière à permettre d'améliorer une mesure qui ne lui eût pas inspiré un discours, tel que celui qu'il s'est senti obligé de prononcer. Bien qu'il ne s'attende pas à recevoir l'appui de la Chambre et ne voulant pas perdre de temps dans un débat futile, il déclare qu'il proposera un court amendement pour exprimer le regret que la population de la Nouvelle-Écosse n'ait pas été consultée avant l'adoption de cette mesure. Son attitude, comme député, à l'endroit des mesures présentées par le gouvernement serait d'appuyer celles qu'il jugera bonnes et, dans le cas contraire, de s'y opposer, mais il se gardera de tout parti pris partisan qui aurait pour effet de retarder les délibérations